LA FRATERNITE asbl
Rue Drootbeek 2
1020 Bruxelles
Entreprise n° 422 143 307

Objet de la demande : PERMIS ECOLE,
Mise en place d'un bâtiment préfabriqué à usage de classes
Référence URBANISME : 04/PFD/702952
Etablissement : Ecole fondamentale Sainte-Ursule
Rue de Molenbeek 175 à 1020 Bruxelles
NOTE EXPLICATIVE

Constatant :
+ que dans le cadre de la pression démographique dans les quartiers avoisinants l'école en référence (cfr le projet TIVOLI de 550 logements en face de l'école, …) et tenant compte des perspectives d'avenir envisagées, nous avons examiné la possibilité d'augmenter notre capacité d'accueil en faisant l'acquisition de nouveaux locaux économiques,
+ que la FWB et la Région Bruxelloise nous encouragent à la création de nouvelles places dans le fondamental à Bruxelles ;
+ que la disponibilité des locaux existants est actuellement saturée ;
+ que nos possibilités financières ne nous permettent pas la construction actuellement de nouveaux bâtiments en dur,

notre Pouvoir Organisateur, en réunion de CA du 03/07/2018, a décidé de passer commande pour des pavillons modulaires (2 + 2 classes), conformes aux dernières normes PEB en vigueur de la Région Bruxelloise de 2018 et à installer dans une cour de récréation à l'arrière du bâtiment principal de l'école.

La durée de placement des pavillons est de 15 à maximum 20 ans.

Bruxelles, le 29/11/2018

Pour « La Fraternité » asbl
Daniel BANSE
Administrateur